



Traité 'Orla

Michna 8 - Chapitre 1

עֲנֻקוֹלוֹת וְהַחֲרָצִים וְהַזֵּגִים,
וְהַתֵּמַד שְׁלֵהֶם,
קִלְפֵי רִמּוֹן וְהַנֶּץ שְׁלוֹ,
קִלְפֵי אֶגְזִים,
וְהַגֶּרְעִינִים,
אֲסוּרִים בְּעֶרְלָה וּבְאַשְׁרָה וּבְגִזִּיר,
וּמִתֵּרִין בְּרִבְעֵי.
וְהַנוֹבְלוֹת,
כָּלן אֲסוּרוֹת:

Le verjus, les pépins, la peau et le jus du raisin, l'écorce de la grenade et sa fleur la cosse de noix, ou d'autres noyaux de fruits, sont interdits dans les 3 premières années, ou s'ils proviennent d'un arbre de Achéra, et le Nazir ne peut pas en manger ; mais en la 4ème année, on les mange en tous lieux (et non à Jérusalem seule). Dans tous les cas, les fruits tombants spontanément sont interdits.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions